

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU
JEUDI 6 OCTOBRE 2022**

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants :

Absents : 2

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi six octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, Maire.

Présents :

Patrick FARCY, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCCELLIER, Beatriz LAPORTE-GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Daniel CASCARINO, Robert HABIAC, Aurélie GAUTHIER, Sébastien MONS, Chakia VOLKART, Hervé MANFRINI, Annie BROSSARD, Carolina TAVARES, Marline GASSE.

Délibération N° 2022-059

Absents excusés :

René-Jean CULLIER DE LABADIE donne pouvoir à Patrick FARCY,
Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Sébastien MONS,
Frédérique STRAZEL donne pouvoir à Stéphane RABANY,
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Dominique CARON,
Priscilla FERNANDO donne pouvoir à Didier FABRE,
Virginie COPPIN donne pouvoir à Catherine ARDIOT,
Lydie MESSAD donne pouvoir à Carolina TAVARES,
Vincent HIRON donne pouvoir à Marline GASSE
Lasaad DAMMAK.

Ne participe pas au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

Absents non excusés :

Pedro GRACIA

Secrétaire de séance : Catherine ARDIOT

Accusé de réception en préfecture
094-219400751-20221006-2022-059-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Objet : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA VALLÉE DE L'YERRES (SYAGE)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.5211-39,

Vu le rapport d'activité de l'année 2021 transmis par le SyAGE,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Nicolas DUCELLIER, adjoint au Maire,

Article unique : Prend acte du rapport d'activité du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux de la vallée de l'Yerres (SyAGE) relatif à l'année 2021.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits,

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Patrick FARCY



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun, qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
094-219400751-20221006-2022-059-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022